

CONTINGENTS POUR CONSTRUCTION DE LA FONDERIE DES USINES RENAULT AU MANS, POUR CHENILLES DE CHARS, 17 NOVEMBRE 1942, AN, 3 W 227, HAUTE-COUR, LEHIDEUX

Transcription d'Annie Lacroix-Riz. Fonds sous dérogation, photographie et photocopie interdites.

Notes explicatives infra-paginales, Annie Lacroix-Riz

Note 1323/42 de Kummer, responsable des fournitures industrielles au *Beschaffungsamt* [bureau de l'armement], à l'ingénieur général Norguet, directeur général du ministère de la production industrielle, 17 novembre 1942, AN, 3 W 227, Lehideux (fonds COA : comité d'organisation de l'industrie automobile), *in extenso*, traduction française, 2 p.

« Objet : contingents¹ pour construction de la fonderie des usines Renault au Mans

Suite à l'entretien que le *Baurat* [chef des travaux] Kummer, chargé des fournitures industrielles au *Beschaffungsamt*, a eu en septembre avec Monsieur le chef de cabinet de Calan², en présence de Monsieur de L'Épine du COA³. » sur « l'état de la question [...] :

Les usines Renault ont adressé au COA, le 17 septembre 1942, un projet de construction de leur forge et chaufferie du Mans. Ce projet a été étudié par les usines Renault sur la demande du *Oberkommando des Heeres* [OKH, haut commandement de l'armée de terre], en vue du forgeage de maillons de chenilles [de chars].

Les services allemands compétents ont donné, entre temps, l'autorisation d'établir le projet de construction.

Le COA, au cours de l'entretien précité et des conversations qui ont suivi, a entrepris des démarches auprès du ministère de la production industrielle, pour qu'une partie des contingents nécessaires à cette construction soit prélevés sur le secteur français⁴. Il a été fait droit à cette demande, du fait que **cette construction augmentera notablement la capacité des forges des usines Renault⁵** et, par suite, accroîtra également la capacité de production française, l'installation pouvant servir aussi aux productions courantes des usines Renault⁶.

¹ De matières premières, selon la règle de l'Occupation.

² Chef de cabinet du ministre de la production industrielle, Jean Bichelonne.

³ Chef du service des « commandes allemandes » au Comité d'organisation de l'automobile, un des principaux collaborateurs de François Lehideux depuis la fondation du COA (30 septembre-1er octobre 1940).

⁴ Ce document démontre la complète duperie de la légende du secteur civil ou « français » : « les usines Renault » réclament et obtiennent « qu'une partie des contingents nécessaires à [la] construction [de chenilles de chars aux Mans] soit prélevée sur le secteur français », c'est à dire sur le contingent de matières premières théoriquement affecté à la production pour usage français. Le terme de chars n'est pas utilisé, mais d'autres documents des fonds Lehideux-COA attestent qu'il s'agit de chenilles de *chars*, fabriquées de même que des vilebrequins.

⁵ Surligné par moi (Annie Lacroix-Riz).

⁶ L'occupation a bien permis à Renault d'augmenter sa capacité de production, ce que la direction de la société a nié après la Libération : Fernand Picard, auteur d'un ouvrage sur Renault (et ancien de Renault), rappela en 1976 que Peyrecave, inquiet des « purges » gaullistes opérées en Afrique du Nord contre certains grands collaborationnistes, s'attela en novembre 1943 à refaire l'histoire récente de la maison Renault: il constituait des (faux) dossiers destinés à prouver que la société n'avait travaillé « pour les armées allemandes » que sous la contrainte, sans rechercher la moindre amélioration de son équipement, entrée du 24 novembre du journal de Picard, *L'Épopée de Renault*, Paris, Albin Michel, 1976, p. 218.. L'évolution des effectifs de la SAUR sous l'Occupation confirme cette considérable augmentation des capacités : voir le document « Développement des capacités de la SAUR, effectifs 1940-1943, Service statistique du COA, 4 novembre 1943, AN, 3 W 229, Haute-Cour Lehideux ». Du caractère fugace des « purges » témoigne le cas unique de l'exécution de Pucheu, Lacroix-Riz, « Quand les Américains voulaient gouverner la France », *Le Monde diplomatique*, mai 2003, et *De Munich à Vichy*, p. 295.

La liste ci-jointe donne un aperçu des contingents nécessaires. Il s'agit tout d'abord d'une quantité totale de 1 295,5 t. de fer, de fonte et d'acier. (1)

D'accord avec le COA, nous proposons de prélever au moins la moitié de ce contingent total sur le secteur français⁷. Si le solde des contingents doit être fourni par le *Heereswaffenamt* [bureau des armements de l'armée de terre], celui-ci financera de ses deniers la partie correspondante de l'installation et se réservera la propriété des constructions réalisées avec ces contingents.

La solution de cette question étant particulièrement urgente, nous vous demandons de prendre rapidement une décision et attirons votre attention sur le fait que le Beschaffungsamt et le COA se tiennent à votre entière disposition pour toutes négociations supplémentaires. » 2

⁷ Le faux « secteur français » des allocations de matières premières alimente donc en permanence le vrai « secteur allemand ».